## INSTITUT NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

(A n'utiliser que pour les commandes de reproduction).

**PARIS** 

A2

## DEMANDE DE CERTIFICAT D'ADDITION

<sub>20</sub> N° 81 15789

- - (73) Titulaire : Idem (71)
  - (74) Mandataire : John Schmitt, 9, rue Pizay, 69001 Lyon.

Certificat(s) d'addition antérieur(s) :

## Séchoir à linge, pliant et démontable.

L'invention a pour objet des perfectionnements au séchoir décrit au brevet principal.

Le brevet principal concerne un séchoir à linge pliant et démontable comprenant un support vertical, avec pié5 tement, auquel s'adaptent de part et d'autre des grilles rabattables susceptibles d'occuper deux positions : une position horizontale perpendiculaire au support et une position repliée verticalement, parallèle au support.

Le support vertical est constitué par un cadre tubu-10 laire supportant des claies articulées sur des entretoises.

Le piétement du séchoir est formé par le prolongement des tubes du cadre rectangulaire et par une traverse tubulaire, pivotant sur un axe, bloquée en position d'utilisation ou d'escamotage par un dispositif de verrouillage comprenant un étrier à poignée et ressort de rappel chevauchant respectivement la traverse inférieure du cadre et la traverse pivotante du piétement, les ailes de l'étrier étant découpées par des échancrures semi-circulaires assorties d'un rebord et susceptibles de coiffer le tube pivotant du piétement dans sa position perpendiculaire à la traverse inférieure du cadre, le guidage de l'étrier étant assuré par une tige coulissant dans un support rendu solidaire de la traverse du cadre.

Un but de l'invention est de perfectionner ce séchoir pour le rendre plus stable, plus léger. A cet effet le
25 dispositif de verrouillage de la partie articulée du piétement
est constitué par une double pince dont une partie épouse la
traverse inférieure du cadre tandis que l'autre partie, perpendiculaire est destinée à retenir une traverse supérieure du
piétement mobile qui s'engage, à force, dans la gorge de la
30 pince. Ce dispositif présente l'avantage d'offrir une sécurité accrue du verrouillage pour une simplification évidente
de conception.

Une autre caractéristique de l'invention réside
dans le fait que le piétement mobile comporte deux tubes parallèles dont l'un, supérieur en forme de U renversé repose
au sol par ses extrémités munies de roulettes, le tube infé5 rieur formant traverse et que l'ensemble est logé entre les
deux traverses extrêmes entretoisant le cadre vertical, un peu
avant ses extrémités munies de roulettes.

L'articulation de la partie mobile du piétement est assurée par un axe vertical reliant tous les tubes parallèles 10 et entretoisé par un tube vertical coaxial séparant les deux traverses du piétement mobile.

Dans ce qui suit l'invention est exposée plus en détail à l'aide de dessins représentant seulement un mode de réalisation :

- La figure 1 est une vue en perspective du séchoir tel que perfectionné;
  - La figure 2 est une vue en perspective de la pince en position d'utilisation de verrouillage;
- La figure 3 est une vue en plan de la pince en po-20 sition d'utilisation de verrouillage.

Le séchoir à linge illustré figure l'est constitué par un support vertical 31 en tube, en forme de U allongé et renversé dont les deux extrémités 31a et 31b munies de roulettes reposent au sol et dont la partie inférieure est entretoisée par deux traverses 32, 33 parallèles entre lesquelles est logé le piétement mobile comportant un cadre 34, très court en tube, en forme de U renversé dont les extrémités 34a et 34b munies de roulettes reposent au sol tandis que la partie inférieure est entretoisée par une traverse 35.

20 Le piétement 34 est mobile entre les traverses 32 et 33 du support vertical 31, autour d'un axe 36 qui réunit par leur milieu les traverses 32 et 33 du cadre vertical 31 entre lesquelles pivote le piétement mobile, la partie horizontale 34 du cadre et sa traverse 35.

L'axe 36 traverse un tube 37 logé entre le cadre 34 du piétement et sa traverse 35. Ce tube entretoise assure un maintien correct de l'écartement vertical des éléments parallèles horizontaux 34 et 35 du piétement. La double pince 38 de verrouillage montrée sur les figures 2 et 3 est réalisée dans un acier à ressort, sa partie supérieure forme une chape 38a épousant la première 32 des traverses inférieures du cadre principal 31 à laquelle elle est 5 reliée par l'axe 36 qui la traverse en même temps que ladite traverse, tandis que la moitié de l'aile inférieure de la chape qu'elle forme se prolonge en avant, horizontalement, pour constituer perpendiculairement une autre chape 38b descendant au niveau balayé par la traverse supérieure 34 du piétement 10 articulé lui aussi sur l'axe 36. Au cours de son pivotement ladite traverse 34 vient se loger dans la gorge de cette deuxième chape 38b de la pince qui la bloque à angle droit par rapport au support vertical 31. Une lèvre 38c forme un accès à la chape inférieure 38b de la double pince.

Quand le séchoir n'est pas utilisé, les claies 11 sont rabattues comme décrit dans le brevet principal, tandis que le piétement mobile 34 est inscrit entre les traverses 32 et 33 du cadre 31 et est escamoté dans le même plan.

En position d'utilisation, les claies 11 sont toutes 20 ou en partie relevées et retenues par leurs crochets 12 tandis que le piétement 34 est pivoté sur son axe 36 jusqu'à ce que sa traverse 34 s'introduise dans la gorge 38b de la double pince où elle est retenue.

Il va de soi que des modifications peuvent être ap-25 portées au dispositif qui vient d'être décrit, notamment par substitution de moyens techniques équivalents sans que l'on sorte pour cela du cadre de la présente invention.

## Revendications.

1- Séchoir à linge, pliant et démontable suivant la revendication 1 du brevet principal, comprenant un cadre vertical (31) avec piétement (34) auquel s'adaptent de part et d'autre des grilles rabattables (11) susceptibles d'occuper 5 deux positions : une position horizontale perpendiculaire au support (31) et une position repliée verticalement, parallèle audit support (31), caractérisé par le fait que le piétement du séchoir est formé par les extrémités (31a, 31b) du support vertical (31) reliées par deux traverses parallèles (32) et 10 (33) espacées pour le logement d'un cadre (34) en U dont les branches sont réunies par une traverse (35) parallèle à l'âme du U, que ce cadre est mobile autour d'un axe (36) le traversant pour s'articuler aux traverses (32) et (33) du support 15 (31) et qu'un dispositif de verrouillage (38) permet de le bloquer dans une position perpendiculaire aux traverses (32, 33) du support vertical (31) pour son utilisation.

2- Séchoir à linge suivant la revendication 1, caractérisé par le fait que le dispositif de verrouillage (38)
20 du piétement mobile (34) est une double pince formant deux chapes (38a, 38b) superposées et orientées perpendiculairement l'une à l'autre, la chape (38a) étant solidaire de la traverse(32) du support (31) tandis que l'autre chape (38b) est destinée à recevoir la traverse (34) du piétement mobile.

3- Séchoir à linge suivant la revendication 1, caractérisé par le fait que l'axe (36) d'articulation du piétement mobile (34) traverse un tube (37) logé entre le cadre (34) et sa traverse (35) pour maintenir leur écartement constant.





